

AFACCC des Alpes du Sud

Concours départemental dans la voie du Sanglier à SAINT VALLIER DE THIEY, SAINT CEZAIRE, ESCRAGNOLLES qualificatif pour la finale régionale de CASTELLANE (04)

Les 20, 21, 22 février 2009, sur les territoires des sociétés de chasse de SAINT VALLIER DE THIEY, SAINT CEZAIRE et ESCRAGNOLLES (06), onze meutes ont concouru sous un soleil radieux la plupart du temps.

Bonnes brisées, excellente ambiance, organisation sans faille, c'est la recette de l'AFACCC des AS.

Relaté des 3 meilleures prestations :

Classée 3ème : la meute à MM NICOLAS Jérôme, LETIENNE Philippe, BERANGER Christian, composée de quatre Brunos du Jura, deux Artois et un Porcelaine.

Vendredi 20 à 16 heures 50, au lieu-dit « tête de Rousset », les chiens sont découplés à la brisée. Très rapidement, un lancer énergique se produit en direction du canal. De suite, deux chasses se forment. Un chevreuil est observé poursuivi par trois chiens qui sont aussitôt détournés ; ceux-ci se récrient en direction des Malines. Pendant ce temps, le reste du lot est au contact de plusieurs sangliers. Un des conducteurs appuie les chiens et la chasse repart de plus belle. La menée est très criante et l'on remarque de belles gorges avec beaucoup de fréquence. A un moment donné, les deux menées se croisent pour ne former plus qu'une chasse. Petit à petit, elle va perdre de son intensité. Un seul sanglier pourra être observé devant les chiens.

Lot généralement gorgé, menée brillante, brisée proche de la remise.

Classée 2^{ème} : une meute composée de trois Porcelaines et trois Porcelaines croisés à MM BALESTRA Jean-Paul et CIVATTE Fred sont découplés à 8 heures 30 au lieu-dit Mauvans commune de SAINT CEZAIRE. Ils ont libérés successivement. L'un d'eux se récrie, imité rapidement par deux autres. Un rapprocher groupé débute, désormais l'ensemble du lot annonce. Environ dix minutes après le découpler, le lancer se produit. Au sortir de la bauge, le sanglier d'une quarantaine de kilos est observé par l'un des deux juges chargés d'être au contact de la meute. La menée soutenue part en direction de la Blaque, mais dès 9 heures 05, un chien décroché chasse un animal qui ne pourra être identifié. Ce même chien mettra bas rapidement. A 9 heures 45, la chasse principale qui au fil du temps perdait de son intensité prendra fin derrière le Queyran. Rapprocher relativement court mais de bonne facture, suivi d'un début de menée groupée et sonore.

Classée 1^{ère} : une meute AFACCC de huit sujets composée principalement de Grands Griffons Vendéens à MM AYMES Jacques et Rémi sont découplés à La Calanquette commune de SAINT CEZAIRE. Les chiens libérés reconnaissent de suite. On assiste alors à un rapprocher sonore où chaque chien s'exprime. Un double lancer se produit en aval de la souille. Une bête de compagnie franchit la piste d'accès chassée par deux chiens. En même temps, le reste du lot entame la poursuite d'un animal d'une trentaine de kilos en direction de la Giraudière.

Les deux animaux chassés seront observés par les juges à plusieurs reprises, si bien que le jury décidera un peu avant la fin du temps imparti de mettre fin à la prestation.

Les huit chiens seront rompus encore en pleine action.

Lot très gorgé, très chasseur, menées soutenues et agréables à suivre.

Meutes qualifiées pour la finale régionale de CASTELLANE :

MM AYMES Jacques et Rémi

MM NICOLAS Jérôme, LETIENNE Philippe, BERANGER Christian



NB : M. Jean-Paul BALESTRA était déjà qualifié pour ladite finale suite au concours de MONTFERRAT (83) où il avait réalisé la meilleure prestation. Il représentera donc l'AFACCC du Var à CASTELLANE.